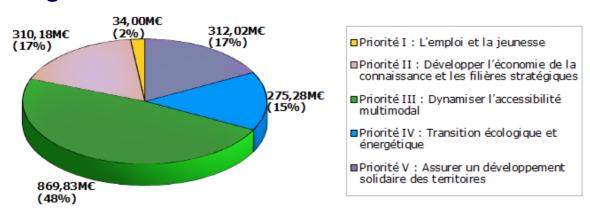
Les grandes masses financières du CPER 2015 - 2020



Deux partenariats interrégionaux : le Contrat de Projet Interrégional Plan Rhône et la Convention Interregionale du Massif des Alpes (C.I.M.A.)

Au-delà du Contrat de Plan l'Etat et la Région sont également engagés dans deux partenariats interregionaux que sont le Plan Rhône et la Convention Interregionale du Massif des Alpes (CIMA)

Le Contrat de Projet Interrégional Plan Rhône : plus de 115,38 M€ programmés en 2016

L'élaboration du Plan Rhône a vu le jour suite aux crues majeures survenues au début des années 90 et des années 2000, provocant de lourdes conséquences humaines et matérielles. Il met en œuvre une stratégie de développement durable apréhendée à l'échelle du bassin et menée dans un esprit de solidarité entre les rives et entre l'amont et l'aval du fleuve.

La stratégie du plan Rhône a été élaborée en 2004 dans le cadre d'un partenariat entre l'État, représenté par le préfet coodonnateur de Bassin (le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes) et le Comité de Bassin Rhône Méditerranée composé des 4 Conseils régionaux de Provence Alpes-d'Azur, d'Auvergne-Rhône-Alpes, d'Occitanie et de Bourgogne Franche-compté. Sur la période 2015/2020 le plan Rhône Saône totalise un financement de 850 M€ de projets dont Plus de 115 M€ ont déjà été programmés.

La stratégie du plan s'articule autour de 6 thématiques avec les budgets alloués suivants :

Volet innondations : 259 M€
Volet transport fluvial : 182,29 M€

• Volet tourisme : 160 M€

• Volet qualité des eaux, ressource et biodiversité : 125 M€

• Volet énergie : 72,5M€

Dynamique et innovation territoriales et sociétale : 51,2
 M€

L'Union Européenne, via le **FEDER**, apporte également un soutien financier à hauteur de **33 M€**

Parmi les partenaires financiers de l'État on compte l'Europe, l'Agence de l'eau, la Compagnie Nationale du Rhône, EDF, Voie Navigable de France, la Région Bourgogne Franche-Compté, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Occitanie.

La Convention Interrégionale de Massif des Alpes : plus de 6,30 M€ programmés entre 2015 et 2016

Conformément au Schéma Interrégional du Massif des Alpes (SIMA), la convention interrégionale 2015/2020 (CIMA) a été élaborée parallèlement au contrat de plan Etat-Région pour répondre à une demande forte des élus de la montagne soucieux de voir se développer des politiques de massif (Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes).

Elaboré par le comité de massif (instance de gouvernance du massif alpin associant l'Etat, les élus des collectivités régionales de Provence-Alpes-Rhône-Côte d'Azur, d'Auvergne-Rhône-Alpes, des départements, des collectivités locales, ainsi que les représentants socio-professionnels et les associations), la CIMA 2015-2020 s'articule autour de 4 axes stratégiques pour le développement durable du massif alpin. Ces axes totalisent une enveloppe Etat et Région PACA de 55,66 M€ répartie comme suit :

- Améliorer l'attractivité des territoires des massifs par une amélioration de l'offre de service aux populations et aux entreprises : 8 M€ Etat – 4,5 M€ Région PACA
- Accompagner la valorisation économique des ressources naturelles, culturelles et patrimoniales et des compétences reconnues dans les massifs : 14 M€ Etat – 14,5 M€ Région
- Accompagner l'adaptation au changement climatique :
 5,54 M€ Etat 4,92 M€ Région PACA
- Développer les coopérations inter-massifs et la coopération territoriale entre régions de montagne : 2,7 M€ Etat – 1,5 M€ Région PACA

A ce jour 19 contrats d'espace valléen en Provence-Alpes-Côte d'Azur couvrent la zone de massif du sud des Alpes.

Avec l'ensemble des financeurs, la CIMA dispose d'un budget global de 96,96 M€. L'objectif principal est de permettre la meilleure valorisation possible des atouts des territoires de montagne.





CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020

Provence-Alpes-Côte d'Azur

En 2016 l'Etat et la Région investissent près de 286 millions d'euros pour le développement régional

Le contrat de plan est l'outil contractuel qui permet de catalyser les financements publics en matière d'aménagement et de développement du territoire. Il fonctionne comme un effet de levier en finançant des projets structurants pour la région. Outil de la politique publique d'égalité des territoires, il permet également de désenclaver des espaces régionaux en améliorant leur accessibilité, leur attractivité et leur compétitivité.

A l'occasion de l'avenant n°3 signé le 8 décembre 2016 en présence du Président de la République, 116 millions d'euros supplémentaires, soit 7 % du montant total du CPER 2015-2020, sont apportés par l'Etat et la Région et mobilisés sur des projets ayant trait à la mobilité multimodale, l'enseignement supérieur et la recherche, les activités portuaires et la culture.

La contractualisation Etat-Région s'appuie donc sur une enveloppe globale de plus de 1,801 milliard d'euros, financée pour 890,50 millions par l'Etat, et 910,83 millions par la Région.

Cet avenant a permis de finaliser les accords avec l'ensemble des départements de la région et les métropoles qui rejoignent le CPER. Ainsi les métropoles Aix-Marseille-Provence, Toulon-Provence-Méditerranée et Nice Côte-D'azur sont acteurs de la contractualisation. Elles portent avec l'ensemble des départements, la contribution globale des collectivités à plus de 430 M€. Ce sont donc au total plus de 2,232 milliards d'euros qui sont consacrés à l'aménagement et au développement du territoire en Provence Alpes Côte d'Azur.

Cette enveloppe est répartie sur 5 priorités stratégiques mises en œuvre par 4 Comités de Programmation :

- CP1 : Emploi et économie de la connaissance (Priorités I et II du CPER)
- CP2 : Accessibilité multimodale (Priorité III du CPER)
- CP3: Transition Ecologique et Energétique (Priorité IV du CPER à l'exception du volet territorialisation de la TEE de l'axe 5)
- CP4: Développement solidaire des territoires (Priorité
 V du CPER à l'exception du volet territorialisation
 traité en CP3)



Stéphane BOUILLONPréfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Renaud MUSELIER Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Emploi-jeunesse et économie de la connaissance : 45,836 M€ programmés en 2016

Face aux inégalités qui frappent d'abord les jeunes, l'État et la Région se sont engagés sur le caractère prioritaire de toutes les politiques pouvant améliorer leurs conditions de vie, d'étude et de travail, ou leur permettre une plus grande insertion et participation sociale. L'enveloppe globale attribuée à cette priorité qui s'élève à 34 M€ finance notamment :

- Le fonctionnement du Centre Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP);
- L'Observatoire Régional des Métiers ;
- Des actions en faveur de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le CPER réaffirme le caractère stratégique de l'économie de la connaissance pour le territoire régional. La qualité et l'attractivité de l'écosystème constitué par les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche et d'innovation, ou encore les conditions d'accueil des étudiants, chercheurs et entrepreneurs, constituent un enjeu clé pour positionner la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur parmi les régions les plus dynamiques d'Europe.

Le CPER 2015-2020 mobilise 310,182 M€ sur l'ensemble de la période, déclinés en trois axes stratégiques : l'enseignement supérieur, recherche, innovation, le développement de l'innovation et des filières d'avenir, ainsi que le développement des infrastructures, des services, et des usages numériques.



Un projet phare : l'IMREDD (l'Institut Méditerranéen du Risque, de l'Environnement, et du Développement Durable). Au sein de l'Eco-Vallée de Nice l'opération consiste en la création d'une plateforme de recherche transversal aux grands domaines scientifiques, et de collaboration technologique avec les entreprises du secteur des « green tech ».

Elle met en œuvre deux plateformes technologiques sur les thématiques de l'eau et de l'environnement d'une part, et de l'efficacité énergétique dans des bâtiments intelligents d'autre part.

Coût total	État	Région	Métropole Nice Côte d'Azur
18,5 M€	8,25 M€	6,75 M€	3,5 M€

ENVELOPPE GLOBALE CONTRACTUALISEE : 344,182 M€ (État : 174,56 M€, Région 169,622 M€)			
Emploi et jeunesse	Economie de la connaissance		
34 M€ (ÉTAT 17 M€ ET RÉGION 17 M€)	310,182 M€ (ÉTAT 157,560 M€ ET RÉGION 152,622 M€)		
PROGRAMMATION 2016 : 45,836 M€ (ÉTAT 23,647 M€, RÉGION 152,622 M€) Soit un taux de 13,32 %			

PRIORITÉ III

Améliorer l'accessibilité Multimodale : 177, 761 M€ programmés en 2016

L'action de l'Etat et de la Région au service de l'amélioration des transports du quotidien nécessite la poursuite des investissements consacrés à la mobilité durable et au renforcement de l'accessibilité des territoires.

L'année 2016 a été marquée par des renégociations sur le volet accessibilité multimodale du CPER, avec des dotations aditionnels de l'Etat et de la Région permettant d'inscrire plus de **81 M€ supplémentaires** (35 M€ de l'Etat et 46 M€ de la Région) pour répondre aux objectifs de développement accéléré du territoire régional.

15 nouvelles opérations ont ainsi été inscrites au Contrat de plan notamment sur les volets « routier » (voies réservées pour les bus sur A7, A51 et A50, financement de projets départementaux), « portuaire », « fret ferroviaire », sur les « Pôles d'Echanges Multimodaux », et grâce à l'enveloppe complémentaire de 5 M€ sur celle des « véloroutes et voies vertes ».

Cette renégociation Etat-Région a permis de finaliser les conventions d'application territoriales du CPER, avec un apport complémentaire total sur le volet mobilité de 340,32 M€ des six Départements, des métropoles Aix Marseille et Nice Côte d'Azur ainsi que de Toulon Provence Méditerranée.



Un projet phare: Les transports du quotidien sur les autoroutes de la métropole Aix-Marseille. Les premiers travaux, financés dans le cadre du CPER à hauteur de 2,92 M€ ont été réalisés dès 2017 au niveau de la sortie de Plan de campagne sur l'A51, secteur connaissant une forte congestion aux heures de pointe. Au total 30 M€ sont mobilisés sur 3 ans.

Coût total	État	Région	Département 13	Métropole Aix- Marseille Provence
30 M€	7,5 M€	7,5 M€	7,5 M€	7,5 M€

	ENVELOPPE GLOBALE CONTRACTUALISEE : 869,835 M€ (ÉTAT 412,527 M€ ET RÉGION 457,307 M€)				
Routes	Ferroviaire	Aménagement et mise en accessibilité des Pôles d'Echanges Multimodaux	Portuaire	Véloroutes et voies vertes	Fret ferroviaire
281,097 M€	410,468 M€	79,12 M€	81,15 M€	7,5 M€	10,5 M€
DDOCDANAMATION 2016 A 77 TC4 NAC (ÉTAT 07 TO4 DÉCION 00 007 NAC)					

PROGRAMMATION 2016 : 177,761 M€ (ÉTAT 87,794, RÉGION 89,967 M€) Soit un taux de 20,44 %

Affirmer le cap de la transition écologique et énergétique : 38,74 M€ programmés en 2016

Cette Priorité est consacrée aux enjeux de transition écologique et énergétique, particulièrement sensibles sur un territoire régional caractérisé par une grande richesse de paysages, de faune, et de flore, mais également par des pressions majeures en matière de foncier, de vulnérabilité aux risques, ou encore de qualité de l'air. La Priorité IV a donc pour ambition d'amorcer, d'amplifier et d'accompagner le changement des modes de production, de consommation, d'utilisation des ressources énergétiques et naturelles.

Dotée d'une enveloppe de 275,28 M€ financée par l'Etat à hauteur de 141,45 M€ et par la Région pour 133,83 M€, elle se décline en 3 grands axes d'intervention :

- Énergie, changement climatique, économie circulaire et de ressources:
- Prévention des risques ;
- Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources naturelles.

Un projet phare : Sedi-Recycling est un projet de recherche et de développement à vocation opérationnelle consacré à la gestion des sédiments portuaires méditérranéens contaminés par les métaux lourds , riches en fibres de posidonies. L'objectif est de travailler à la valorisation économique d'une matière « déchet » pour le développement d'une filière de recyclage pour matériel de construction.



oût tranche 2016	État (Agence de l'eau)	Région	Toulon Provence Méditerranée	INSVALOR
35 000, 00 €	42 498,00 €	42 498,00 €	23 000,00 €	27 000,00 €

ENVELOPPE GLOBALE CONTRACTUALISEE : 275,28 M€ (ÉTAT 141,45 M€ ET RÉGION 133,83 M€)				
Energie et économie circulaire Prévention des risques Biodiversité et ressources				
281,097 M€ 410,468 M€ 79,12 M€				
PROGRAMMATION 2016 · 38 74 M€ (ÉTAT 18 65 M€ RÉGION 20 09 M€)				

Soit un taux de 14,07 %

PRIORITÉ V

Assurer un développement solidaire des territoires : de 23,65 M€ programmés en 2016

A travers la cinquième priorité du CPER, l'Etat et la Région se donnent les moyens d'assurer un développement solidaire du territoire régional tout en répondant aux spécificités des territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette priorité, associée à une enveloppe contractuelle de 312,018 millions d'euros, est mise en œuvre à travers trois axes stratégiques :

- le développement équilibré des territoires ;
- la politique de la ville afin de poursuivre l'action des pouvoirs publics dans les quartiers les plus en difficulté;
- la prise en compte des interventions concernant les espaces métropolitains et les grandes agglomérations régionales, afin de prendre en considération leurs enjeux particuliers.

Ce volet est l'occasion de financer des maisons de santé, des actions culturelles, touristiques, ou des des actions relatives au foncier durable. Il permet également le financement de projets situés dans des zones en situation de reconversion économique.



Un projet phare : La fruitière du numérique marque la volonté de la commune de Lourmarin, de l'Etat et de la Région de développer l'innovation numérique au cœur d'un territoire rural en se dotant d'un espace unique.

Ce tiers-lieu ouvert à tous, se présente comme un écosystème territorial d'innovation numérique agissant sur quatre thématiques : le développement économique, la médiation culturelle et artistique, la culture scientifique ainsi que l'éducation et la formation.

Coût total phase 2 « le hangar »	État	Région	Commune de Lourmarin
1 494 133,00 €	380 000,00 €	540 000,00 €	414 133,00 €

ENVELOPPE GLOBALE CONTRACTUALISEE : 312,018 M€ (ÉTAT 161,958 M€ ET RÉGION 150,060 M€)				
Développement équilibré des territoires Politique de la ville Espaces métropolitains et grandes agglomérations régionales				
171,93 M€	107,5 M€	32,588 M€		
PROGRAMMATION 2016 : 23,65 M€ (ÉTAT 15,66 M€, RÉGION 7,99M€) Soit un taux de 7,58 %				